



**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 24 février 2017**

Sont présents :

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Gérard MACE, Pascal RAVACHE, Jérôme ROBIN, Delphine VALAY

Pouvoirs :

Mikael MUROS LE ROUZIC donne pouvoir à Christian LEMEE
Patricia GUILLAUME donne pouvoir à Gilbert DUVAL

Delphine VALAY est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1) Eau du Morbihan : modification des statuts
- 2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 3) Compte administratif et de gestion 2016
- 4) RIFSEEP : régime indemnitaire de la fonction publique
- 5) Informations au conseil
 - a. Projet de territoire de la communauté de commune du pays de redon 2017/2022
 - b. Commission finances : proposition de membres supplémentaires
 - c. Présentation du travail des commissions municipales
 - d. Création d'une commission pour un projet de halte fluviale
 - e. Divers

Approbation du compte rendu de conseil du 13 janvier 2017

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Eau du Morbihan : Modification des statuts

Gérard MACE présente le projet de modification des statuts de Eau du Morbihan suite à la fusion de communauté de communes et à la création de nouvelles communes : Theix Noyal, Evelys, Carentoir et la Gacilly. Les statuts doivent être revus. Le document présentant ces modifications peut être consulté en mairie, le détail se trouve en annexe 1 et 2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver cette délibération.

2- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite loi « ALUR », prévoit un transfert automatique du Plan Local d'Urbanisme ou des documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, des communes vers leur intercommunalité trois ans après la publication de la loi, soit le 27 mars 2017.

Cependant, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer à ce transfert automatique dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, soit pendant la période allant du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017.

La loi ALLUR stipule qu'une minorité de blocage doit être atteinte afin de s'opposer au transfert ; pour ce faire il faut qu'au minimum 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des 31 communes-membres délibèrent en défaveur du transfert de compétence.

Il est par ailleurs précisé qu'à l'expiration du délai de trois ans, et à défaut d'opposition des communes dans les conditions précédemment exposées, la communauté devient compétente de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021. Il sera également possible aux conseils municipaux de s'y opposer si la minorité de blocage susvisée est atteinte (dans le même délai de 3 mois précédent).

Par conséquent, deux possibilités s'offrent au conseil municipal :

- 1- la commune ne souhaite pas s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCPR.
- 2- la commune veut conserver cette compétence, ce qui implique que le conseil municipal adopte une délibération.

Avec 11 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal s'oppose au passage du Plan local d'urbanisme Intercommunal.

3- Compte administratif et de gestion 2016

Compte de gestion

Le compte de gestion est la réédition des comptes de la commune. Les comptes ont été vérifiés par le receveur de la trésorerie de La Roche Bernard.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le compte de gestion.

Compte administratif

Les comptes administratifs sont présentés au conseil municipal. Gilbert Duval prend la présidence de la délibération. Monsieur le maire sort de la salle

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses réalisées	412 912,94€	Dépenses réalisées	135 127,53€
Recettes réalisées	542 194,97€	Recettes réalisées	50 933,25€
Excédent de clôture	129 282,03€	Résultat de clôture	- 84 194,28€

A la majorité, la délibération est acceptée avec 11 voix pour exprimées.

4- RIFSEEP : régime indemnitaire de la fonction publique

Le régime indemnitaire fait partie de la rémunération de la fonction publique territoriale.

Le RIFSEEP regroupe les deux indemnités préalablement existantes (IAT et IEMP). Ce régime indemnitaire passe d'un régime de grade à un régime de compétence.

Le maire propose la grille des nouveaux plafonds qui a été réalisé en concertation avec les communes de l'ancien canton d'Allaire et celle proposée pour Théhillac. Elle sera présentée au comité technique départemental du centre de gestion du Morbihan.

Le conseil municipal valide la grille proposée avec 11 voix pour et 2 abstentions.

5- Informations au conseil

a. Projet de territoire de la communauté de commune du pays de redon 2017/2022

Le maire présente le projet au conseil municipal. Les principaux axes du projet de territoire sont :

- Les mutations économiques avec un renouvellement du tissu économique,
- Les mutations urbaines avec la consolidation d'une fonction de ville étudiante et l'émergence d'une fonction récréative dans le quartier portuaire de Redon,
- La transition énergétique et environnementale avec l'émergence de nouvelles pratiques permettant un développement homogène et respectueux de l'environnement sur le territoire,
- La mutation territoriale qui appelle à réaffirmer et à promouvoir les spécificités et l'identité du Pays de Redon,
- Les mutations institutionnelles introduites par les réformes territoriales, notamment par la loi NOTRe

b. Commission finances : proposition de membres supplémentaires

Mikael Muros Le Rouzic se porte candidat pour être membre de cette commission. La prochaine réunion de la commission finances est fixée au 10 mars 2017.

c. Présentation du travail des commissions municipales

Gilles HAUROGNE et Gérard MACE présentent les informations de la commission environnement et communication :

- une installation de structure de jeux est en étude sur un terrain communal. Une enquête auprès des enfants de l'école va être proposée.
- une proposition d'un terrain de bosse pour vélo est également à l'étude.
- « Nos chers déchets » exposition itinérante de 10 panneaux sera visible en mairie le 1^{er} et 2 avril 2017. Il y aura également des animations de construction de pièges à frelons.

Evolution de la collecte des ordures ménagères

La RI (redevance incitative) sera mise en place en 2020. Aujourd'hui, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est facturée sur la taxe foncière bâtie. Cette taxe est un pourcentage de la valeur locative.

Le calendrier prévisionnel de la mise en place est présenté ci-dessous :

Année 2017-2018	Densification des PAV (Point Apport Volontaire)
Juin 2017	Choix d'un conseiller en stratégie de communication
Novembre 2017	Plan de communication
Janvier 2018	Choix d'un fournisseur de bac
Année 2018	Travail sur la grille tarifaire
2 ^{ème} semestre 2018	Enquête et distribution des nouveaux contenants

1/01/2019	Année blanche – Facturation fictive
1/01/2020	Lancement

Gilbert DUVAL présente les travaux qui seront proposés à la commission « voirie-bâtiment » (toiture de la chapelle de la Salette, chauffe-eau, ...).

d. Création d'une commission pour un projet de halte fluviale

Cyrille LELEU, Jean-Noel LEMEE, Gérard MACE, Gilles HAUROGNE, Christian LEMEE et Gilbert DUVAL se proposent de faire partie de cette nouvelle commission. L'objectif est d'étudier l'aménagement d'une halte fluviale sur les bords de vilaine.

La première réunion de lancement est fixée au 31 mars 2017 à 20h00 à la mairie.

e. Divers

Projet Eolien

Engie Green repreneur de Maya Eolys était venu, en 2014, présenter un projet de construction d'Eolienne sur la commune de THEHILLAC. Engie Green a informé Monsieur le Maire que le projet d'étude serait représenté au sein de leur équipe et nous informera d'ici 3 mois de la décision de poursuite ou non cette étude. Toute nouvelle information sera communiquée à la population.

Bar- Restaurant-Multiservices

Le canotier ferme fin février 2017. La commune recherche à nouveau un repreneur en location. Une annonce sur des sites spécialisés en hôtellerie et restauration est envisagée pour toucher un public de professionnels de la restauration.

Infos du Pays de Redon

Le journal des infos du pays de Redon sera disponible à l'achat auprès du Guichet de la Poste à Théhillac.

Abattage d'arbres

Des sapins vont être abattus sur le terrain communal à Favaria car suite aux dernières tempêtes certains d'entre eux penchent dangereusement.

Divers

Le bureau de la secrétaire de mairie sera aménagé permettant de conserver la discrétion des documents traités.

9 arbustes ont été donnés à la mairie dans le cadre d'abattage d'arbre par ERDF. Ils seront plantés sur les terrains de la commune.

Prochaines réunions :

La commission finances est prévue le 10 mars à 20h00

La commission du CCAS se réunit le 15 mars à 20h00

Le prochain conseil municipal se réunira le 24 mars à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30

INFORMATIONS DIVERSES

Infirmière

Karine Breton tient une permanence :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi sans rendez-vous à partir de 7h15
- les mercredi et samedi sur rendez-vous (07.83.13.71.98).

Conseiller Départemental

Monsieur Yannick CHESNAIS, vice-président du Conseil Départemental, tiendra une permanence à la mairie de Saint-Perreux le samedi 4 mars 2017 de 10h à 12h. Pour prendre rendez-vous vous pouvez contacter son secrétariat au 02.97.54.83.91 ou par mail : marianne.guillard@morbihan.fr.

Terrain communal

Un terrain communal est toujours en vente au lotissement du Port Bily au prix de 3€ le m². Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie au 02.99.90.23.79.

Agence Postale

L'agence sera fermée le jeudi 9 mars 2017 en raison d'une réunion des gérants d'agence postale à La Roche-Bernard.

Gestes qui sauvent

Une matinée d'informations aux gestes qui sauvent est organisée avec les pompiers le samedi 25 mars 2017 à 9h00 à la salle de sports. Cette réunion est ouverte à toutes les personnes intéressées.

Classe 0

Les classes des années 1927, 1937, 1947, 1957, 1967, 1977, 1987, 1997 proposent une réunion à la salle des Mitaüs le lundi 13 mars 2017 à 20h00 pour préparer une journée festive. Vous êtes cordialement invités à cette réunion. Nous comptons sur votre présence.